



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00653510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 09. Schéma Directeur des écoles - Programme de travaux et plan de financement - Demandes de subventions

Délibération n° 2021/006535

Schéma Directeur des écoles
Programme de travaux et plan de financement
Demandes de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a décidé de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et dans ce cadre d'engager un grand plan de rénovation des écoles.

Dans le cadre de ce plan de rénovation des écoles, il a été décidé que les 4 écoles suivantes feraient l'objet de rénovation énergétique dès 2021 :

- Groupe scolaire Jules Ferry
- Ecole maternelle Bouilloche
- Ecole maternelle Kennedy
- Ecole maternelle Kergomard.

Il convient aujourd'hui d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions.

I. Contexte

La Ville de Besançon a décidé de mettre **l'éducation au centre de la vie des quartiers et dans ce cadre d'engager un grand plan de rénovation des écoles.**

Cet engagement prévoit notamment de multiplier par 3 le budget investi chaque année dans les écoles et les crèches, pour permettre d'accueillir les petits Bisontins, et leurs enseignants, dans des espaces éducatifs de qualité, afin de favoriser les conditions d'apprentissage.

De plus, le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique (*rénovation énergétique, emploi de matériaux biosourcés, création d'oasis / îlots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, amélioration de la qualité de l'air intérieur...*).

Pour mener à bien ce programme, la collectivité a décidé de consacrer 10 M€ par an en moyenne en investissement pour des opérations de travaux dans les écoles et les crèches, soit 60 M€ à l'échelle du mandat, sur 6 ans.

Le plan de rénovation des écoles se déclinera, prioritairement, selon 2 grands types d'interventions sur les bâtiments, avec en fil conducteur, la transition énergétique et environnementale :

- Travaux de réhabilitation lourde (interventions sur tous les corps d'états) ;
- Travaux de performance énergétique (interventions principalement sur le clos couvert).

Dans le cadre de ce plan de rénovation des écoles, il a été décidé que les **4 écoles suivantes feraient l'objet de rénovation énergétique dès 2021 :**

- Groupe scolaire Jules Ferry
- Ecole maternelle Bouilloche
- Ecole maternelle Kennedy
- Ecole maternelle Kergomard.

L'objectif minimal de performance à atteindre pour la rénovation énergétique des bâtiments est le suivant :

- BBC - Effinergie Performance (Créf - 60 %).

De plus, lors des travaux de rénovation des toitures, il sera intégré **l'installation de panneaux photovoltaïques**.

Chacune de ces 4 écoles fera donc l'objet, de manière séparée, d'études et de travaux de rénovation énergétique, dès 2021. La fin prévisionnelle des travaux est programmée au cours du 2^{ème} semestre 2022.

II. Programme de travaux

A/ Ecole Maternelle Bouloche

Le maître d'œuvre de l'opération est le cabinet d'architecture Archicreo accompagné des bureaux d'études Picard & Viala, Vaute-Schermesser et FDI.

Les caractéristiques principales des travaux programmés sont :

- Double mur extérieur en briques terre cuite et isolation thermique en laine de bois ;
- Bardage bois lattes verticales côté cour et isolation thermique en laine de bois ;
- Couverture métallique en toiture ;
- Toiture terrasse avec étanchéité par membrane bitumineuse ;
- Isolation des soubassements périphériques ;
- Menuiseries extérieures en bois - aluminium avec fermeture anti-intrusion par volets roulants aluminium motorisés ;
- Occultation passive par brise-soleil fixes (horizontal et vertical) côté cour ;
- Mise en place de luminaire type leds ;
- Ventilation des locaux par centrale de traitement d'air double-flux ;
- Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques en toiture.

Les travaux programmés permettront d'atteindre un niveau de performance « bâtiment à énergie positive » avec une consommation énergétique estimée à - 15 kWh EP /m².an (à comparer à la valeur initiale avant travaux 162 kWh EP /m².an)

Le coût global de l'opération est de 2 124 500 € TTC TDC (Toutes Dépenses Confondues), soit 1 770 417 € HT avec la décomposition suivante :

- Etudes : 199 450 € HT
- Travaux : 1 390 500 € HT
- Frais divers, aléas, révision des prix : 180 467 € HT-

B/ Ecole Maternelle Kergomard

Le maître d'œuvre de l'opération est le cabinet d'architecture La Fabrike, assisté des bureaux d'études JBI, Briselance et CVF.

Les caractéristiques principales des travaux programmés sont :

- Mise en œuvre d'une isolation thermique en laine de bois en façade et en ouate de cellulose en combles ;
- Réalisation d'un bardage en bois sur les murs extérieurs ;
- Réalisation d'une toiture végétalisée ;
- Mise en œuvre de menuiserie extérieure en bois/aluminium ;
- Mise en place d'une ventilation double flux pour l'ensemble des locaux ;
- Mise en place de luminaire type leds ;
- Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques ;
- Valorisation des matériaux déposés (menuiseries en bois...), dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire, par la création d'un local vélo dans la cour.

Les travaux programmés permettront d'atteindre un niveau de performance « BBC - Effinergie Performance » avec une consommation énergétique estimée à 54,8 kWh EP /m².an (à comparer à la valeur initiale avant travaux 235 kWh EP /m².an).

Le coût global de l'opération est de 2 509 256 € TTC TDC, soit 2 091 047 € HT avec la décomposition suivante :

- Etudes : 170 660 € HT
- Travaux : 1 521 745 € HT
- Frais divers, aléas, révision des prix : 398 642 € HT.

C/ Ecole Maternelle Kennedy

Le maître d'œuvre de l'opération est le cabinet PMM associé au cabinet d'architecture Kruzic assisté du bureau d'études Ingetec's.

Les caractéristiques principales des travaux programmés sont :

- Isolation thermique par l'extérieur avec un isolant en laine de bois ;
- Mise en œuvre d'un bardage bois en partie supérieure ;
- Isolation des combles et du vide sanitaire en ouate de cellulose ;
- Mise en œuvre de menuiserie extérieure en bois/aluminium ;
- Mise en place d'une ventilation double flux à détection automatique ;
- Mise en place de luminaire type leds ;
- Mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.

Les travaux programmés permettront d'atteindre un niveau de performance « bâtiment à énergie positive » avec une consommation énergétique estimée à - 8 kWh EP /m².an (à comparer à la valeur initiale avant travaux 133 kWh EP /m².an).

Le coût global de l'opération est de 1 870 500 € TTC TDC, soit 1 558 750 € HT avec la décomposition suivante :

- Etudes : 151 040 € HT
- Travaux : 1 247 000 € HT
- Frais divers, aléas, révision des prix : 160 710 € HT.

D/ Groupe scolaire Jules Ferry

La maîtrise d'œuvre est assurée par les services internes de la collectivité.

Les caractéristiques principales des travaux programmés sont :

- Isolation majoritairement par l'intérieur en laine de bois ;
- Réfection des étanchéités des toitures terrasses avec isolation thermique et mise en place de panneaux photovoltaïques ;
- Isolation des planchers hauts des sous-sols ;
- Remplacement des menuiseries extérieures restant à changer, par la mise en place de menuiseries en bois-aluminium ;
- Mise en place des organes de réglage sur l'ensemble des émetteurs de chaleur ;
- Installation d'une Ventilation Mécanique Centralisée double flux à détection de CO₂ dans les salles de classe ;
- Mise en place d'un éclairage basse consommation (leds).

Les travaux programmés permettront d'atteindre un niveau de performance « BBC - Effinergie Performance » avec une consommation énergétique estimée à 39 kWh EP /m².an (à comparer à la valeur initiale avant travaux 180 kWh EP /m².an).

Le coût global de l'opération est de 1 876 237 € TTC TDC, soit 1 563 531 € HT avec la décomposition suivante :

- Etudes : Maîtrise d'œuvre interne
- Travaux : 1 377 560 € HT
- Frais divers, aléas, révision des prix : 185 971 € HT.

III. Plan de financement

L'enveloppe globale du plan de rénovation de ces quatre écoles est de 6 983 745 € HT répartis comme suit :

- Frais d'étude et maîtrise d'œuvre:	521 150 € HT
- Travaux:	5 536 805 € HT
- Frais divers, aléas, révision des prix	925 790 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

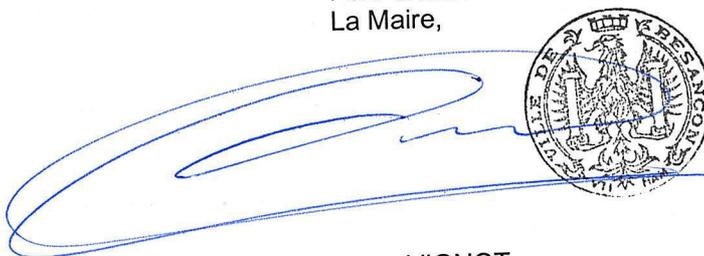
- Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Dotation Politique de la Ville)	1 998 986 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	1 850 677 €
- Union Européenne (FEDER)	1 737 333 €
- Ville de Besançon	1 396 749 €
TOTAL HT	6 983 745 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	1 396 749 €
TOTAL TTC	8 380 494 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le plan de financement présentés,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention*: 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.